



**La vérificatrice générale du Québec livre les conclusions de son audit de performance concernant le recrutement d'employés de Syscor par des établissements du réseau de la santé et des services sociaux – Communiqué n° 7**

**Québec, le 22 mars 2017** – M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc rend public aujourd'hui le tome de l'hiver 2017, lequel fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*. Dans le **chapitre 7**, elle fait part des résultats de ses travaux menés auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

**Des disparités ont été relevées entre les conditions salariales du réseau et celles offertes par Syscor.** Bien que cela soit possible sur le plan légal, ces disparités soulèvent des interrogations quant à leur caractère acceptable, les dépenses de Syscor étant financées à 99 % par des fonds publics. En règle générale, les employés de Syscor bénéficient d'un salaire supérieur à celui du personnel du réseau.

**Le Secrétariat du Conseil du trésor ne détient pas de portrait global qui permettrait de savoir si une telle situation existe ailleurs dans l'appareil gouvernemental.**

**Pour les 15 dossiers examinés, les employés de Syscor embauchés par le CUSM ont bénéficié d'un salaire supérieur à celui qu'ils auraient obtenu si les règles de recrutement du réseau avaient prévalu.** L'écart associé à ces 15 dossiers est évalué à 349 000 dollars (salaires et régime de retraite) pour l'année financière 2015-2016. Cela soulève des interrogations relativement au caractère acceptable et équitable de la façon de faire du CUSM.

Le rapport détaillé et une vidéo présentant les résultats des travaux sont disponibles au [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca).

– 30 –

Source : Lucie Roy, directrice des communications  
Vérificateur général du Québec  
Tél. : 418 691-5915